SAISON 2017

AFFILIATION FFCT

CLUB

Clubs de cyclotourisme déjà affiliés à la FFCT,

Clubs de cyclotourisme non-affiliés à la FFCT (ou en cours d'affiliation).

Vous trouverez des informations pratiques sur la FFCT et ses activités ainsi que tous les **renseignements nécessaires à l'inscription de votre club** et de vos adhérents pour l'année 2017.

Les présidents de votre comité départemental et de votre comité régional peuvent vous conseiller et mieux vous faire connaître la FFCT.

Si vous souhaitez des précisions, sur les licences, les assurances ou les abonnements, n'hésitez pas, contactez le service Licences :

- ✔ par téléphone : au **01 56 20 88 82**
  du lundi au vendredi de **9 h** à **12 h** et de **14 h** à **16 h**
- ✔ par e-mail : l.blondeau@ffct.org

VOS CONTACTS

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

. . . . . .

. . . . . .

Tél. : . . . . . .

E-mail :. . . . . .

COMITÉ RÉGIONAL

. . . . . .

. . . . . .

Tél. : . . . . . .

E-mail :. . . . . .

F. F. CYCLOTOURISME
12, rue Louis Bertrand
CS80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 56 20 88 88
info@ffct.org
www.ffct.org - www.veloenfrance.fr

LA FFCT, UNE FÉDÉRATION BIEN STRUCTURÉE

SON RÔLE

- ✔ Créée en 1923,
- ✔ Agrément ministère des Sports depuis le 30/11/1964,
- ✔ Reconnaissance d'utilité publique depuis le 30/10/1978,
- ✔ Agrément Tourisme depuis le 28/06/1991,
- ✔ Délégation par l'État pour l'activité " Cyclotourisme " depuis le 4/04/2006,
- ✔ Membre du CNOSF (Comité national olympique et sportif français),
- ✔ Membre de l'UECT (Union européenne de cyclotourisme),
- ✔ Membre de l'UCTI (Union de cyclotourisme internationale),
- ✔ Membre du CPV (Comité de promotion du vélo),
- ✔ Membre de la Fédération des parcs naturels régionaux de France,
- ✔ Membre de la FIA/AIT (Fédération internationale de l'automobile / Alliance internationale de tourisme)

L'OBJET DE LA FFCT EST CLAIREMENT DÉFINI PAR SES STATUTS :

" ... la FFCT a pour objet : de diriger, d'organiser, de développer et de défendre la pratique du cyclotourisme … "
"… d'orienter et de contrôler en qualité de fédération dirigeante, l'activité des associations ou groupements … "
"... de représenter la France à l'étranger ..."
"... de combattre la délinquance routière ..."
"... d'intégrer le concept de développement durable ..."
"... de participer à la promotion et au développement de la pratique du vélo sous toutes ses formes et avec tous types de vélo..."

SON CHAMP D'ACTION

Le cyclotourisme au sein de la FFCT se conjugue autour de trois composantes essentielles : **tourisme - sport/santé - culture**

C'est une diversité de pratiques en toute liberté pour découvrir une région, la nature :

- ✔ des randonnées touristiques, de la courte balade aux circuits par étape,
- ✔ des Cyclo-découvertes® animées et encadrées par des personnes qualifiées,
- ✔ des voyages et séjours à bicyclette tant en France qu'à l'étranger,
- ✔ des randonnées permanentes pour connaître de nouveaux paysages,
- ✔ des randonnées et brevets sur des parcours et des reliefs variés,
- ✔ un accueil de qualité dans les clubs,
- ✔ un accueil pour les personnes en situation de handicap.

Toute forme de compétition est exclue de ses activités y compris les cyclosportives, ainsi que toute organisation avec classement Route et/ou VTT. Le cyclotourisme utilise le cycle mû exclusivement par la force musculaire.

SON FONCTIONNEMENT

La Fédération est administrée par un comité directeur de 19 membres qui décide et contrôle l'exécution du budget adopté par l'assemblée générale. Il est chargé d'appliquer la politique définie par l'assemblée générale.

Des commissions techniques nationales déclinent, dans leurs missions respectives, les orientations du projet fédéral décidées par le comité directeur. La Fédération est représentée dans les départements et dans les régions par des comités départementaux (CoDep) et des comités régionaux (CoReg).

LA FFCT EN CHIFFRES

- ✔ **13 COMITÉS RÉGIONAUX**
- ✔ **95 COMITÉS DÉPARTEMENTAUX**
- ✔ **3 100 CLUBS DONT 1 700 CLUBS OU SECTIONS VTT DE RANDONNÉE**
- ✔ **400 ÉCOLES ET POINTS ACCUEILS JEUNES**
- ✔ **125 000 ADHÉRENTS**
- ✔ **4 500 ORGANISATIONS PAR AN**

ADHÉRER À LA FFCT ? QUELS AVANTAGES ?

POUR LE CLUB

✔ **la sécurité** d'appartenir à un ensemble reconnu et structuré,
✔ une **assurance adaptée** à la pratique du cyclotourisme, à des tarifs préférentiels,
✔ la **promotion de ses organisations** sur les supports de communication de la FFCT,
✔ des **conseils** pour accomplir les démarches auprès des pouvoirs publics,
✔ la possibilité de mettre en place et d'**accueillir** des manifestations régionales, nationales et internationales,
✔ une **reconnaissance** supplémentaire des municipalités et des élus locaux,
✔ un **challenge national** et **régional de clubs** : le Challenge de France,
✔ une **immatriculation tourisme** pour les clubs ayant plus d'un an d'affiliation à la FFCT et d'au moins 20 adhérents.

POUR LES DIRIGEANTS

✔ l'**information** sur les droits et devoirs en tant que responsable de club,
✔ la **formation** sur la gestion et l'administration d'un club,
✔ le **contact direct** avec la Fédération qui est à l'écoute de ses dirigeants en mettant en place des outils : aide à la gestion administrative, à la communication, à la prévention en matière de santé etc.
✔ les **échanges** avec d'autres dirigeants de clubs,
✔ la possibilité d'**intervenir** dans la vie de la Fédération lors des assemblées générales ou dans les réunions spécifiques,
✔ la **participation gratuite** des dirigeants de chaque nouveau club à un stage d'animateur ou dirigeant dispensé par la commission nationale de Formation et/ou les structures.

POUR LES ADHÉRENTS

✔ l'appartenance à un club qui propose des activités et vous conseille dans votre pratique.

DES ACTIVITÉS UNIQUES

✔ des **manifestations fédérales** à des tarifs préférentiels (de 2 à 6 € de réduction pour les adhérents), ainsi que des grands rendez-vous annuels : les Vertes Tout-Terrain, la Maxi-Verte, la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme, les Cyclomontagnardes, les manifestations " Jeunes ", les Concentrations pascales etc.
✔ des **activités " familles "** accessibles aux débutants (Cyclo-découvertes®, " Rencontre des chérubins "),
✔ des **activités pour les personnes en situation de handicap**,
✔ l'accès à **400 randonnées permanentes**, dont plus de 280 ont obtenu le label fédéral,
✔ des **randonnées adaptées à tous les niveaux** : brevets d'initiation et brevets jeunes, brevets touristiques, randonnées, brevets VTT, brevets européens et internationaux, brevets de distance et montagnards.
✔ des **stages d'initiation et de perfectionnement** tant sur la route qu'à VTT,
✔ des **séjours et voyages** en France ou à l'étranger,
✔ un **centre cyclotouriste** à Aubusson-d'Auvergne (63) "Les 4 Vents", au cœur du parc naturel régional du Livradois-Forez accessible en priorité aux clubs et adhérents FFCT : hébergement en hôtellerie ou en camping.

DES NOMBREUX OUTILS À VOTRE DISPOSITION

✔ le **Guide du cyclotouriste** édition 2015-2016,
✔ le site Internet **www.ffct.org** avec tous les événements et informations pratiques :
- disponibles en ligne, les calendriers départementaux, régionaux et le calendrier national **" Où irons-nous ? "** : plus de 4 500 randonnées, brevets et concentrations,
- des **séjours et voyages** en France ou à l'étranger, avec inscription en ligne,
- le **catalogue boutique**,
- la **formation** sur tous les thèmes importants de la pratique du cyclotourisme,

✔ la **revue " Cyclotourisme "**, le magazine mensuel de la Fédération, avec abonnement à tarif préférentiel,
✔ toute l'actualité sur le cyclotourisme, en direct sur Internet avec **CyclotourismeMag**
✔ le site Internet **www.veloenfrance.fr** pour accéder et télécharger gratuitement les circuits route et VTT de votre choix (plus de 2 800 circuits en ligne, soit plus de 138 000 km à parcourir), et trouver de " Bonnes adresses " (hébergements, restaurants, vélocistes, etc).
✔ les newsletters structures et licenciés avec les actualités de la Fédération.

N'oubliez pas de renseigner votre adresse email dans votre fiche club ainsi que dans chaque fiche de vos adhérents pour recevoir les newsletters.

DES CONDITIONS D'ACCÈS PRIVILÉGIÉES

✔ grâce au Club avantages, votre licence de l'année en cours vous permet de bénéficier de tarifs et de conditions d'accès avantageux auprès de nombreux partenaires : hébergements, transports, location de véhicules, matériel, etc. Plus d'informations sur www.ffct.org rubrique Nos activités / Adhérents.
✔ l'espace fédéral réservé sur **www.ffct.org**, donnant accès à toutes les activités de la Fédération.

UNE ASSURANCE SPÉCIFIQUE ADAPTÉE AU CYCLOTOURISME

en prenant une licence FFCT, vous bénéficiez d'une assurance (détails en page 6).

J'AFFILIE MON CLUB / JE RÉAFFILIE MON CLUB...

J'AFFILIE MON CLUB POUR LA PREMIÈRE FOIS À LA FFCT

Il faut transmettre à vos présidents de comité départemental et de comité régional :

- ✔ la demande d'affiliation dûment complétée et signée,
- ✔ la charte d'adhésion signée incluant les règlements fédéraux,
- ✔ les statuts de votre association,
- ✔ le règlement des 3 premières licences (président, secrétaire, trésorier) et de l'abonnement à la revue (la cotisation du club étant gratuite la première année) :
  - soit en nous renvoyant la demande et l'autorisation de prélèvement bancaire accompagnées d'un relevé d'identité bancaire ou postal,
  - soit en nous joignant un chèque à l'ordre de la FFCT qui alimentera votre compte club (crédit d'opération).
- ✔ la copie des certificats médicaux de non contre-indication de moins d'un an de tous les membres du bureau quand il s'agit d'une première affiliation à la FFCT.

Est interdite toute publicité sur les maillots !

Après signature des deux présidents de structures (CoDep et CoReg), le dossier complet devra être adressé au siège fédéral pour traitement (affiliation du club et prise des 3 premières licences).

Dès réception, nos services vous communiqueront :

- ✔ votre numéro de club, à rappeler dans toute correspondance avec la Fédération,
- ✔ votre code utilisateur et mot de passe utiles pour enregistrer vos licences sur l'espace fédéral du site www.ffct.org

Vous possédez maintenant toutes les informations nécessaires pour saisir les licences de vos autres adhérents.

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les licences souscrites seront prélevées par la Fédération sur le compte bancaire du club.
Si vous avez opté pour le Crédit d'opération, il faudra envoyer avant la prise des licences le chèque correspondant au montant des licences à souscrire.

Attention : un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme (CMNCI) doit obligatoirement être fourni par tous les nouveaux adhérents FFCT. Ce document est à conserver par le club (voir modèle joint au dossier).

NOUVEAU Le certificat médical va devenir progressivement obligatoire durant la saison 2017. Nous vous invitons à renseigner la date d'obtention du certificat médical de chacun de vos licenciés d'ici le 30 juin 2017.

" La notice d'information " (déclaration du licencié), fournie par l'assureur fédéral Allianz, devra être communiquée à chacun de vos adhérents, le coupon détachable dûment complété et signé devra être conservé au club (toutefois il est conseillé à l'adhérent de faire une photocopie de sa notice d'information).

JE RÉAFFILIE MON CLUB À LA FFCT

Si vous aviez opté pour le prélèvement automatique l'an passé, il n'est pas nécessaire de renvoyer une nouvelle autorisation. Cependant, vérifiez le libellé du compte bancaire à débiter et signalez tout changement.
Si vous optez pour le Crédit d'opération, envoyez-nous avant toutes opérations le chèque à l'ordre de la FFCT correspondant à la réaffiliation du club et aux licences à souscrire.

Il faut réaffilier en premier les 3 membres du Bureau (président, secrétaire, trésorier) et le délégué sécurité pour que votre réaffiliation soit effective puis valider l'acceptation des règlements fédéraux*.

Ensuite, vous pourrez inscrire les autres membres sur l'espace fédéral sans oublier de **vérifier et/ou corriger les coordonnées de chaque adhérent ainsi que leur adresse électronique**. (voir mode opératoire à télécharger dans la gestion documentaire/dossier affiliation - ré-affiliation).

N'oubliez pas de demander un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme (CMNCI) à tous vos nouveaux adhérents à la FFCT.
Ce document est à conserver par le club (voir modèle joint au dossier).

Affilitation / Réaffiliation : le formulaire **" La notice d'information " (déclaration du licencié), fournie par l'assureur fédéral Allianz, devra être communiquée à chacun de vos adhérents, le coupon détachable dûment complété et signé devra être conservé au club** (toutefois il est conseillé à l'adhérent de faire une photocopie de sa notice d'information).

NOUVEAU Si vous souhaitez créer une vélo-école au sein de votre club, renseigner cette activité lors de votre ré-affiliation.

ATTENTION !

Les clubs disposant d'une école de cyclotourisme agréée ou d'un point accueil Jeunes devront demander tous les ans à leurs jeunes adhérents âgés de moins de 18 ans, un certificat de non contre- indication à la pratique du cyclotourisme (CMNCI).

(*) Est interdite toute publicité sur les maillots et accessoires vestimentaires.

LES MÊMES DÉMARCHES POUR TOUS !

L'ADHÉSION À LA FFCT, C'EST :

✔ l'affiliation du club, la prise des licences et l'enregistrement de toutes vos assurances sur l'espace fédéral,

✔ les prélèvements bancaires automatiques le 10 de chaque mois suivant l'enregistrement de vos licences.

✔ **LA LICENCE ÉLECTRONIQUE**

La licence électronique fait partie intégrante de la politique responsable de la Fédération en matière de développement durable et de protection de l'environnement.
Lors de la saisie des licences pour vos adhérents, vous mentionnerez obligatoirement l'adresse e-mail de chacun, ils recevront dans l'heure suivante leur licence électronique par e-mail ainsi que leurs codes d'accès pour accéder à leur espace fédéral.
Par ce moyen moderne, chaque licencié y gagnera en liberté et interactivité. Ils pourront tout au long de la saison modifier les informations les concernant.
Chaque licencié, ou à défaut le club, pourra directement imprimer l'attestation de licence électronique à partir de l'espace fédéral lorsqu'il le souhaitera.

LA PRISE DES LICENCES SUR INTERNET
SERA ACCESSIBLE À PARTIR DE MI-DÉCEMBRE 2016

SAISIE DES LICENCES, COMMENT FAIRE ?

✔ **Par Internet :** connectez-vous sur notre site www.ffct.org et cliquez sur Espace fédéra et suivez les indications sur votre écran (attention : vous devez être en possession de vos codes d'accès).

À noter : lors de la saisie de vos adhérents, s'ils sont domiciliés à l'étranger :
- la zone code postal comportera obligatoirement le CP étranger 99999,
- la zone ville comportera le code postal de la ville étrangère et le nom de la ville de l'adhérent parfaitement orthographié,
- la zone pays indiquera le pays de résidence.

Il est impératif que ces trois zones soient renseignées correctement pour valider sa licence.

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, DES AVANTAGES POUR TOUS

✔ pas d'envoi de chèque donc pas de frais d'expédition,
✔ pas d'avance de trésorerie,
✔ le prélèvement des montants exacts,
✔ fonctionnement simple et rapide : l'autorisation et la demande de prélèvement automatique ne sont à envoyer que la première année (sauf en cas de changement de compte bancaire). Après chaque opération, le montant à prélever vous sera indiqué sur l'écran.

Vous pouvez consulter et éditer, à tout moment, la situation de votre compte dans l'option Comptabilité de votre espace fédéral.

OPTION FFCC

Il est possible de souscrire une adhésion à la Fédération française de camping et de caravaning avec une assurance complète.

✔ Carte FFCC/FICC familiale 24, 60 €
✔ Carte FFCC/FICC individuelle 20, 40 €

INSCRIVEZ-VOUS AUX NEWSLETTERS

Newsletter " Licenciés " *: pour la recevoir, n'oubliez pas de renseigner le champ " adresse mail " de chacun de vos licenciés ou de vérifier l'adresse existante.

Newsletter " Structures " *: pour la recevoir, renseigner obligatoirement le champ "adresse mail" de votre club.

(*) La FFCT s'engage à ne jamais diffuser ou vendre le fichier des adresses mails de ses licenciés et de ses clubs.

L'ASSURANCE

Allianz

Toutes les assurances doivent être souscrites par Internet. (Se rapporter au " guide assurances club " joint).

LES ASSURANCES DU CLUB

Dès son affiliation, si vous avez opté pour l'assurance fédérale, votre club est automatiquement assuré en responsabilité civile pour ses manifestations, ses sorties annuelles, ses locaux occupés temporairement et les bénévoles.

La responsabilité personnelle des dirigeants sociaux est gratuite et intégrée dans l'assurance fédérale, elle garantit la responsabilité civile des dirigeants des clubs et des structures en cas de faute de gestion.

LES ASSURANCES DES NON LICENCIÉS FFCT

✔ **OPTION A - l'assurance pour l'accueil des futurs licenciés** (1)

Il vous est fortement recommandé, moyennant un coût annuel de 25 €, d'assurer les personnes souhaitant découvrir l'ambiance de votre club avant de s'y affilier. Chaque personne pourra être accueillie pour trois sorties consécutives maximum en présence d'un dirigeant du club ou d'un cadre fédéral. Pour éviter toute recherche de responsabilité, il est conseillé de tenir un registre à jour de toutes les personnes participant aux trois sorties consécutives du club.

Cette assurance devra être souscrite au moment de l'affiliation/réaffiliation par Internet.

✔ **OPTION A - Pré-accueil :** peut-être souscrite par les clubs qui souhaitent promouvoir le cyclotourisme et favoriser l'arrivée de nouveaux licenciés. Sous condition d'avoir suivi le cahier des charges spécifiques et complété la convention pré-accueil pour validation par la commission ad hoc. Son coût de 25 € pour les 10 sorties maximum est inclus dans l'option A, si déjà souscrite ou à régler si l'option A n'a pas été souscrite.

✔ **OPTION B : l'assurance organisation y compris les randonnées permanentes labellisées ou non** (1)

Elle permet d'assurer toute personne non licenciée FFCT participant à vos randonnées inscrites aux calendriers avec émission d'une carte de route nominative et vos randonnées permanentes dont le règlement permet son accomplissement pendant l'année civile du jour de la prise de l'inscription. Son coût annuel est de 25 € dans la limite de 1 500 participants licenciés et non licenciés FFCT et ce, quel que soit le nombre d'organisations. (à souscrire au minimum 2 mois avant l'organisation).

✔ OPTION B+ : si le nombre de participants est supérieur à 1 500 participants son coût sera de 50 € (à souscrire au minimum 2 mois avant l'organisation).

✔ OPTION B

Ces assurances doivent être contractées par Internet dès l'affiliation ou la réaffiliation de votre club. Les forfaits annoncés ci- dessus restent dépendants de l'enregistrement de toutes vos organisations inscrites aux calendriers départementaux, régionaux ou national (date et nom de l'organisation). Toutes les attestations d'assurance sont disponibles en téléchargement dans l'espace fédéral.

✔ **OPTION E : Assurance sortie(s) estivale(s) pour les non licenciés FFCT**

Elle assure, selon la formule Petit-braquet, les touristes de passage pendant la période estivale (du 15/05 au 15/09) participant à une randonnée organisée à leur attention. À souscrire par le club/CoDep après signature d'une convention avec la FFCT. **Option gratuite.**

LES ASSURANCES DES LICENCIÉS (VOIR DOSSIER ASSURANCES JOINT)

ASSURANCES - GARANTIES	MINI-BRAQUET 15 €	PETIT-BRAQUET 16,50 €	GRAND-BRAQUET (2) 65 €	
Responsabilité civile - Défense pénale et Recours	Acquise	Acquise	Acquise	
Décès accidentel	Non acquise	5 000 €	15 000 €	
Décès ACV / AVC (3) - En l'absence de certificat médical et test à l'effort. - En présence du certifical médical **ou** du test à l'effort. - En présence du certifical médical **et** du test à l'effort.	 Non acquise Non acquise Non acquise	 1 500 € 3 000 € 5 000 €	 2 500 € 7 500 € 15 000 €	
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative < 5 %.	Non acquise	30 000 € versés en totalité si taux d'invalidité ≥ 66 %	60 000 € versés en totalité si taux d'invalidité ≥ 66 %	
Rapatriement	Non acquise	Acquise	Acquise	
Dommages (indemnisation vétusté déduite de 8 % par an max 70 %) - Dommage casque - Cardio-fréquencemètre (à fonction exclusive) - Équipements vestimentaires - GPS (à l'exclusion du smartphone) - Dommages au vélo y compris catastrophes naturelles	Non acquise	 80 € 100 € Non acquise Non acquise Non acquise	 80 € 100 € 160 € 300 € 800 €	Franchise / / 30 € 30 € 100 €

Pendant la période de renouvellement de la licence, à partir du 15/12/2017,
toutes les garanties 2017 sont maintenues selon la formule choisie jusqu'à la fin du mois de février 2018.

ATTENTION :
une nouvelle procédure est mise en place pour tous les clubs ne souhaitant pas opter pour l'assurance fédérale.

Pour la saison 2017, la ré-affiliation du club ne sera validée que sous certaines conditions (attestation d'assurance, mise en place d'une notice d'information, de garanties individuelles complémentaires,…) : merci de bien vouloir contacter le service Licences, Lydia Blondeau, soit par téléphone au 01 56 20 88 82 ou par e-mail à l.blondeau@ffct.org afin qu'elle vous communique la procédure imposée par la loi sur le Sport et le Code des assurances.

" Allianz " propose aux licenciés la possibilité de souscrire des garanties complémentaires
" accident de la vie" - GAV - hors périmètre de l'activité du cyclotourisme.

(1) Ces personnes seront garanties en responsabilité civile, 24h/24 recours et défense pénale en accident corporel et assistance rapatriement (indemnités prévues dans la formule Petit-braquet).
*(2) Il ne pourra en aucun cas être demandé l'assurance Grand-braquet après s'être affilié.Seule exception : l'achat d'un nouveau vélo sur présentation de la facture **datant de moins d'un mois maximum**.*
(3) Pour être valable le certificat médical doit avoir été établi avant l'accident et au plus tard dans les 4 mois qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours. Pour être valable le test à l'effort doit avoir été réalisé avant l'accident et au plus tard dans les deux ans qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours.

LA LICENCE 2017

LA LICENCE, À QUOI SERT-ELLE ?

Elle permet à vos adhérents de pratiquer leur sport favori, de participer à toutes les randonnées cyclotouristes tout en bénéficiant d'un tarif d'inscription préférentiel et d'une couverture d'assurance adaptée efficace.
Elle donne droit à tous les avantages précisés en page 3.
Validité de la licence : elle prend effet dès l'instant où les licences sont saisies sur Internet.

COTISATIONS 2017

Cotisation clubs (affiliation + revue) = gratuit (*) + 24 € = 24 €
Cotisation clubs (ré-affiliation + revue) = 29 € + 24 € = 53 €

(*) La 1re année l'affiliation est gratuite pour le club.

Catégorie	Cotisation FFCT	Revue	Mini-braquet (licence + assurance)	Petit-braquet (licence + assurance)	Grand-braquet (licence + assurance)
École de cyclotourisme Moins de 18 ans né après le 31/12/1998	11,50 €	———	———	11,50 €	60,00 €
Adulte - sans revue - avec revue	27,00 € 27,00 €	——— 24,00 €	42,00 € 66,00 €	43,50 € 67,50 €	92,00 € 116,00 €
Jeunes Moins de 25 ans né après le 31/12/1991 - sans revue - avec revue	11,50 € 11,50 €	——— 24,00 €	26,50 € 50,50 €	28,00 € 52,00 €	76,50 € 100,50 €
Famille 1er adulte - sans revue - avec revue 2e adulte - Jeunes 7 à 25 ans - Enfant de 6 ans et moins né après le 31/12/2010	27,00 € 27,00 € 11,70 € 6,50 € Gratuit	24,00 €	42,00 € 66,00 € 26,70 € 21,50 € Gratuit	43,50 € 67,50 € 28,20 € 23,00 € Gratuit	92,00 € 116,00 € 76,70 € 71,50 € 48,50 €

ABONNEMENT À LA REVUE

" Cyclotourisme" = **24 €/an** (11 numéros par an) au lieu de 46 € pour les non-adhérents.
Cet abonnement peut être souscrit à tout moment pour un an, à partir du numéro suivant le mois de l'enregistrement de l'abonnement. Il suffit de retourner le coupon détachable qui se trouve en bas de la licence.

Pour tout nouvel adhérent, tarif exceptionnel = 18 €/an.

LA LICENCE FAMILIALE

Elle permet aux familles domiciliées à la même adresse, composées de un ou deux membres adultes et d'enfants de moins de 25 ans (nombre illimité), de bénéficier de tarifs attractifs. Le chef de famille (1er adulte) cotise au tarif adulte (avec ou sans revue) et les membres de sa famille bénéficient de tarifs préférentiels (famille 2e adulte ou famille jeunes de moins de 25 ans ou enfants de moins de 6 ans licence formule " petit braquet "gratuite).

LA LICENCE FIN DE SAISON 2017

À partir du 1er septembre 2017 **toute personne désirant adhérer pour la première fois à la FFCT** bénéficiera d'une licence valable jusqu'au 31/12/2018 au tarif de la saison en cours. Pour continuer de bénéficier des garanties d'assurance, il est obligatoire de renouveler gratuitement la licence de votre adhérent pour la saison 2018.

LES SÉJOURS ET VOYAGES FFCT

Pour participer à des séjours FFCT, l'assurance Assistance-Rapatriement est obligatoire. Si vous avez opté pour la formule Mini-braquet, vous devrez fournir une attestation de votre assureur certifiant la couverture " Assistance - Rapatriement " pour la pratique du cyclotourisme, en cas d'accident corporel et de maladie, valable dans le ou les pays du séjour ou du voyage.

L'ASSOCIATION SPORTIVE

La structure de base de notre mouvement est le club ou l'association sportive.

SA CONSTITUTION

Elle peut se constituer librement mais doit répondre à certaines règles administratives (loi 1901 et règlements fédéraux). Les formalités sont les suivantes :

1- Rédaction des statuts : la Fédération tient un modèle de statuts-types à la disposition des intéressés. Les statuts doivent être conformes aux règlements de la FFCT. Ces derniers comportent les statuts et le règlement intérieur et ses 6 annexes :

✔ Annexe 1 - Règlement disciplinaire
✔ Annexe 2 - Règlement médical
✔ Annexe 3 - Règlement relatif à la lutte contre le dopage
✔ Annexe 4 - Charte de l'organisation
✔ Annexe 5 - Charte sur la publicité
✔ Annexe 6 - Règlement financier

2- Réunion d'une assemblée générale constitutive pour :

✔ le nom de l'association, son objet, l'adresse de son siège,
✔ les noms, prénoms, professions et adresses des personnes chargées de son administration (comité directeur et/ou bureau),
✔ la déclaration, les statuts et éventuellement le PV de l'assemblée générale constitutive signés par au moins deux dirigeants (souvent président et trésorier).

3- Déclaration de l'association à la préfecture ou à la sous-préfecture

Cette déclaration, établie sur papier libre, indiquera les nom, profession et domicile,... des membres du comité de direction. Elle sera signée par le président et accompagnée de deux exemplaires des statuts établis sur papier libre, paraphés et signés par le président.

4- Insertion au Journal officiel

Celle-ci se fait automatiquement par l'intermédiaire de la préfecture ou sous-préfecture qui demande de compléter un imprimé à cet effet. Suite à la parution et à la réception de un ou deux exemplaires, le club doit acquitter un droit de parution.

SON AGRÉMENT

Suite à l'ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 – Art 11, l'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'Etat, en application de l'article L. 131-8, vaut agrément. En conséquence, chaque association, déclarée loi 1901, peut bénéficier dès son affiliation à la FFCT de subventions attribuées par le ministère des Sports, le conseil départemental et solliciter auprès de la mairie des subventions et l'ouverture de débit temporaire de boissons, etc…

SON FONCTIONNEMENT

Un club de cyclotourisme, ou la section cyclotourisme d'un club omnisports, est administré par un comité directeur composé de cyclotouristes licenciés, comme doivent l'être tous ses adhérents.
Des subventions peuvent être demandées à la **municipalité** et au **Conseil départemental**.

BUREAU DE L'ASSOCIATION

Il comprend au moins : un président, un secrétaire, un trésorier qui peuvent avoir des adjoints dans chacune de leur fonction. Le bureau est généralement élu par le comité directeur, mais les statuts peuvent prévoir son élection ou sa confirmation par l'assemblée générale.
Deux autres membres sont indispensables à la vie de l'association (éventuellement un membre du bureau) :

✔ **le correspondant du club :** il est le lien entre votre club et la fédération et recevra tous les documents d'information destinés à votre club ou à l'attention de vos adhérents (la revue " Cyclotourisme ", les Newsletters ou toute autre information par voie électronique),

✔ **le délégué sécurité :** 4e personnage officiel du club, il s'appuie sur les éléments diffusés par la Fédération et la commission départementale de sécurité pour mettre en œuvre des actions destinées aux licenciés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'association se réunit en assemblée générale, une fois par an pour soumettre le rapport moral, le bilan financier et le projet de budget au vote de ses membres et procéder au renouvellement du comité directeur tel que prévu par les statuts, soit partiellement, soit totalement.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée pour la modification des statuts notamment.